

# Procès-verbal

Séance	Assemblée communale des Comptes
Numéro	N° 2
Lieu	Halle polyvalente de Rebeuvelier
Date et heure	16 juin 2025 à 19:30
Présidence	Villiger Marcel
Auteur·e	Mahon Stéphanie
Scrutateurs	Mme Anne-Rottet M. Mathieu Glauser
Huissiers	Rukovci Liridona Faehndrich Jean

Participants	
Présent·es	<b>Les membres du Conseil communal</b> <b>Villiger Marcel, Président</b> <b>Mahon Stéphanie, Secrétaire communale</b> <b>Les participants à l'assemblée</b>

## 1. ACCUEIL ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

### 1.1. Accueil et bienvenue

M. le Président, M. Marcel Villiger, souhaite la bienvenue à cette assemblée communale ordinaire, convoquée régulièrement par avis au Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 19 du jeudi 22 mai 2025 et propose l'ordre du jour ci-après :

#### ORDRE DU JOUR

1. Accueil et ouverture de l'assemblée.
2. Approuver les procès-verbaux des assemblées communales du 09 décembre 2024 et du 28 janvier 2025.
3. Statuer sur la demande d'indigénat pour :
  - 3.1. M. Jean-Louis Bodren
  - 3.2. M. Yosief Weldeslasie
  - 3.3. M. Muhammad Ahmed
  - 3.4. M. Mohamed Daoudi
  - 3.5. M. Jaouhar Bouguila
  - 3.6. Mme Maria Paula Soares da Silva
  - 3.7. Mme Raze Shabanaj
  - 3.8. M. Marco Daniel Da Silva Brandao
4. Présentation et approbation des comptes 2024 ainsi que les dépassements budgétaires.
5. Informations communales et divers.

## 1.2. Capacité de l'Assemblée

Les personnes suivantes, présentes ce soir, ne bénéficient pas du droit de vote :

Mme Stéphanie Mahon, Secrétaire communale. Mme Lauranne Pasquino, journaliste au QJ et Mme Raze Shabanaj de Courrendlin qui est mineure.

Il est rappelé que les débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal. Les intervenants sont invités, selon l'article 20 du règlement d'organisation, à limiter le nombre d'interventions et d'être précis et concis dans les demandes. Ils devront également décliner préalablement leur identité. M. le Président se permettra d'intervenir en cas de nécessité.

La présentation PowerPoint annexée fait partie intégrante du présent document.

Il est procédé au comptage des participants. La présence d'aucune autre personne n'est contestée et les scrutateurs dénombrent que 63 personnes sont présentes dont 60 ayants droits.

Sur la base de ces indications, confirmées par les 2 huissiers, M. le Président fixe la majorité absolue à 31 voix et déclare l'assemblée constituée valablement.

Selon l'article 23 du règlement d'organisation, le vote se déroule à mains levées à moins que le 10% des ayants droit à cette assemblée ne demandent le vote au bulletin secret. Il est proposé pour cette assemblée de voter à mains levées.

L'assemblée étant régulièrement constituée, les débats sont ouverts et il est passé au point 2 de l'ordre du jour.

**Discussion** : Pas demandé

**Décision** : Aucun avis contraire n'est émis. Le vote se fera donc à main levée.

## 2. PROCES-VERBAL

### 2.1. Approbation des procès-verbaux des assemblées communales du 09 décembre 2024 et du 28 janvier 2025

Les procès-verbaux des assemblées communales du 09 décembre 2024 et du 28 janvier 2025 ont été déposés publiquement au secrétariat communal et publiés sur le site internet de la commune. Aucune demande d'amendement n'a été déposée par des citoyens.

**Discussion** : pas demandée

**Décision** : Les procès-verbaux des assemblées communales du 09 décembre 2024 et du 28 janvier 2025 sont approuvés à l'unanimité. Remerciements à son auteure.

## 3. STATUER SUR LES DEMANDES D'INDIGENAT SUIVANTES : (Rapporteurs : René Grossmann et Valérie Bourquin)

Selon l'article 26 du règlement d'organisation, les personnes concernées devront se retirer pour ce point. Y compris les parents de sang, frères, sœurs, époux, épouse, etc... Cependant, la loi prévoit que sur accord de l'assemblée, les demandeurs d'indigénat peuvent rester pour la présentation et participer au débat.

**Discussion** : Pas demandée

**Décision** : L'assemblée accepte à l'unanimité ce mode de procéder. Les candidats à la naturalisation sont de ce fait autorisés à rester pendant la présentation.

### 3.1. Statuer sur la demande d'indigénat communal suivante : M. Jean-Louis Bodren

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'entrée en matière concernant la demande d'indigénat déposée par M. Jean-Louis Bodren. **Entrée en matière** : Acceptée

Jean-Louis Bodren est né le 25 juillet 1966 à Paris, est un ressortissant de France et est marié. Depuis sa naissance en 1966 jusqu'en 2013, il a vécu en France. De 2013 à 2015, il a vécu à Delémont. De 2015 à 2018, il a vécu à Bâle. De 2018 à 2019, il a vécu à Courrendlin. De mars à décembre 2019, il a vécu à Bâle. Depuis le 1er janvier 2020 à ce jour, il vit à Courrendlin. Depuis juillet 2013, M. Jean-Louis Bodren a créé sa propre société Syentys SA. Avec le temps, M. Bodren se sent de plus en plus suisse. Cela fait 24 ans qu'il travaille en Suisse et 11 ans qu'il y vit. Sa fille est suisse, elle serait fière qu'il le devienne aussi. C'est une raison de cœur et cela lui paraît logique. M. Jean-Louis Bodren est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Il est honorablement connu. Le Conseil communal a entendu le requérant en séance du 3 mars 2025.

**Discussion** : pas demandée

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la demande d'indigénat déposée par M. Jean-Louis Bodren.

**Décision** : Au vote à mains levées, l'Assemblée communale accepte d'accorder l'indigénat communal à M. Jean-Louis Bodren.

### 3.2. Statuer sur la demande d'indigénat communale suivante : M. Yosief Weldeslasie

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'entrée en matière concernant la demande d'indigénat déposée par M. Yosief Weldeslasie. **Entrée en matière** : Acceptée

Yosief Weldeslasie est né le 20 janvier 1979 à Asmara, est un ressortissant de l'Erythrée et est marié. Depuis sa naissance en 1979 jusqu'en 2004, il a vécu en Erythrée. De 2004 à 2005, il a vécu au Soudan. En 2005, il a vécu quelques mois en Lybie. En octobre 2005, il est arrivé en Suisse comme requérant d'asile. De 2005 à 2006, il a vécu à Belfond. De 2006 à 2007, il a vécu à Porrentruy. De 2007 à 2010, il a vécu à Courrendlin. De 2010 à 2018, il a vécu à Delémont. Depuis le 1er octobre 2018 à ce jour, il vit à Courrendlin. De 2023 à ce jour, M. Yosief Weldeslasie travaille en tant que polisseur chez Mijanovic à Bassecourt. Cela fait 20 ans que M. Weldeslasie vit en Suisse. Politiquement et économiquement, la Suisse est un pays stable. L'avenir de sa famille est ici. C'est un beau pays qui respecte les droits de l'homme. M. Yosief Weldeslasie est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Il est honorablement connu. Le Conseil communal a entendu le requérant en séance du 3 mars 2025.

**Discussion** : pas demandée

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la demande d'indigénat déposée par M. Yosief Weldeslasie.

**Décision** : Au vote à mains levées, l'Assemblée communale accepte d'accorder l'indigénat communal à M. Yosief Weldeslasie.

### 3.3. Statuer sur la demande d'indigénat communale suivante : M. Muhammad Ahmed

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'entrée en matière concernant la demande d'indigénat déposée par M. Muhammad Ahmed. **Entrée en matière** : Acceptée

Muhammad Ahmed est né le 25 juillet 1982 à Kalar, est un ressortissant de l'Irak et est marié. Depuis sa naissance en 1982 jusqu'en 2003, il a vécu en Irak. En 2003, il est arrivé en Suisse comme

requérant d'asile. De 2003 à 2011, il a vécu à Porrentruy. Depuis le 1er juin 2011 à ce jour, il vit à Courrendlin. Il est chauffeur de taxi chez A&P Taxi à Delémont et également concierge pour Vision Immobilier. Cela fait plus de 20 ans que M. Ahmed vit en Suisse. Il aimerait avoir également le droit de vote en matière fédérale. Ses filles sont nées en Suisse. C'est aussi une garantie pour elles et pour faciliter leur avenir professionnel. M. Muhammad Ahmed est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Il est honorablement connu. Le Conseil communal a entendu le requérant en séance du 3 mars 2025.

**Discussion** : pas demandée

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la demande d'indigénat déposée par M. Muhammad Ahmed.

**Décision** : Au vote à mains levées, l'Assemblée communale accepte d'accorder l'indigénat communal à M. Muhammad Ahmed.

### **3.4. Statuer sur la demande d'indigénat communale suivante : M. Mohamed Daoudi et ses enfants**

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'entrée en matière concernant la demande d'indigénat déposée par M. Mohamed Daoudi et ses enfants. **Entrée en matière** : Acceptée

Mohamed Daoudi est né le 26 août 1984 à Charleroi, est un ressortissant de Belgique et est marié. Depuis sa naissance en 1984 jusqu'en 2014, il a vécu en Belgique. De 2014 à 2018, il a vécu à Bâle. De 2018 à 2020, il a vécu à Delémont. Depuis le 1er octobre 2020 à ce jour, il vit à Courrendlin. Du 1er juillet 2014 au 31 août 2024, il a travaillé chez Hoffmann-La Roche à Bâle en tant que responsable de l'excellence opérationnelle. Depuis le 1er septembre 2024, il est au chômage. Il aimerait avoir le droit de vote en matière fédérale. La Suisse est à l'avant-garde concernant le traitement de la pathologie de son enfant. Il se sent bien au Jura et apprécie le cadre, la nature et la tolérance des gens. Être considéré comme étranger, cela l'irrite. M. Mohamed Daoudi est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Il est honorablement connu. Le Conseil communal a entendu le requérant en séance du 3 mars 2025.

**Discussion** : pas demandée

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la demande d'indigénat déposée par M. Mohamed Daoudi.

**Décision** : Au vote à mains levées, l'Assemblée communale accepte d'accorder l'indigénat communal à M. Mohamed Daoudi et ses enfants.

### **3.5. Statuer sur la demande d'indigénat communale suivante : M. Jaouhar Bouguila**

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'entrée en matière concernant la demande d'indigénat déposée par M. Jaouhar Bouguila. **Entrée en matière** : Acceptée

Jaouhar Bouguila est né le 20 mai 1993 à Monastir à Ksar Hellal, est un ressortissant de Tunisie et est divorcé. Depuis sa naissance en 1993 jusqu'en 2012, il a vécu en Tunisie. Depuis le 1er juillet 2012 à ce jour, il vit à Courrendlin. Depuis 2018 à ce jour, M. Jaouhar Bouguila est adjoint responsable chez Swissmec SA à Moutier. Il est arrivé en Suisse à l'âge de 19 ans, depuis il a ses amis, son travail et sa compagne ici. Ses futurs projets sont de se marier avec sa partenaire qui est également suisse et d'avoir des enfants. Il se sent en sécurité et apprécie la qualité de vie en Suisse. M. Jaouhar Bouguila est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Il est honorablement connu. Le Conseil communal a entendu le requérant en séance du 24 mars 2025.

**Discussion** : pas demandée

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la demande d'indigénat déposée par M. Jaouhar

Bouguila.

**Décision :** Au vote à mains levées, l'Assemblée communale accepte d'accorder l'indigénat communal à M. Jaouhar Bouguila.

### **3.6. Statuer sur la demande d'indigénat communale suivante : Mme Maria Paula Soares da Silva**

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'entrée en matière concernant la demande d'indigénat déposée par Mme Maria Paula Soares da Silva. **Entrée en matière :** Acceptée

Maria Paula Soares da Silva est née le 12 septembre 1973 à Romariz à Feira, est une ressortissante du Portugal et est divorcée. Depuis sa naissance en 1973 jusqu'en 2006, elle a vécu au Portugal. Depuis le 12 mars 2006 à ce jour, elle vit à Courrendlin. Depuis 2006 à ce jour, Mme Maria Paula Soares da Silva est femme de ménage et concierge pour plusieurs employeurs privés et entreprises. Elle adore la Suisse. Elle s'y est très bien intégrée. C'est un magnifique pays et elle ne se voit pas vivre ailleurs. Mme Maria Paula Soares da Silva est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Elle est honorablement connue. Le Conseil communal a entendu la requérante en séance du 24 mars 2025.

**Discussion :** pas demandée

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la demande d'indigénat déposée Mme Maria Paula Soares da Silva.

**Décision :** Au vote à mains levées, l'Assemblée communale accepte d'accorder l'indigénat communal à Mme Maria Paula Soares da Silva.

### **3.7. Statuer sur la demande d'indigénat communale suivante : Mme Raze Shabanaj**

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'entrée en matière concernant la demande d'indigénat déposée par Mme Raze Shabanaj. **Entrée en matière :** Acceptée

Raze Shabanaj est née le 10 mars 2010 à Delémont, est une ressortissante du Kosovo et est célibataire. Depuis sa naissance en 2010 à 2017, elle a vécu à Moutier. Depuis le 1er août 2017 à ce jour, elle vit à Courrendlin. A partir d'août 2025, Mme Raze Shabanaj ira au lycée cantonal à Porrentruy. Plus tard, elle aimerait faire des études de médecine pour devenir cardiologue. Mme Shabanaj est née en Suisse et est fière d'y vivre. Elle a son avenir ici et compte y vivre toute sa vie. Il est logique pour elle d'avoir la nationalité suisse. Mme Raze Shabanaj est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Elle est honorablement connue. Le Conseil communal a entendu la requérante en séance du 24 mars 2025.

**Discussion :** pas demandée

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la demande d'indigénat déposée par Mme Raze Shabanaj.

**Décision :** Au vote à mains levées, l'Assemblée communale accepte d'accorder l'indigénat communal à Mme Raze Shabanaj.

### **3.8. Statuer sur la demande d'indigénat communale suivante : M. Marco Daniel Da Silva Brandão**

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'entrée en matière concernant la demande d'indigénat déposée par M. Marco Daniel Da Silva Brandão. **Entrée en matière :** Acceptée

Marco Daniel da Silva Brandão est né le 23 juin 1992 à Santa Maria da Feira à Aveiro, est un ressortissant du Portugal et est célibataire. Depuis sa naissance en 1992 jusqu'en 2006, il a vécu au Portugal. De 2006 à 2019, il a vécu à Courrendlin. D'avril à octobre 2019, il a vécu à Court.

Depuis le 2 octobre 2019 à ce jour, il vit à Courrendlin. M. Marco Daniel da Silva Brandão souffre de spina bifida depuis sa naissance et est rentier AI. Depuis 2011 à ce jour, il travaille chez Caritas à Delémont. Il s'est bien adapté et intégré en Suisse. Il se sent plus indépendant ici que dans son pays d'origine. Tout est plus accessible ce qui lui permet d'être indépendant à 100%. Pour son handicap, la médecine en Suisse est beaucoup plus évoluée. La Suisse lui a permis de trouver un travail, au Portugal les personnes handicapées n'ont pas d'aide. M. Marco Daniel da Silva Brandão est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Il est honorablement connu. Le Conseil communal a entendu le requérant en séance du 24 mars 2025.

**Discussion :** pas demandée

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la demande d'indigénat déposée par M. Marco Daniel Da Silva Brandão.

**Décision :** Au vote à mains levées, l'Assemblée communale accepte d'accorder l'indigénat communal à M. Marco Daniel Da Silva Brandão.

#### 4. Présentation et approbation des comptes 2024 ainsi que les dépassements budgétaires. (Rapporteur : Kilian Geiser)

##### 4.1. Présentation des comptes communales 2024

Les chiffres relatifs aux comptes 2024 ont été mis à disposition des intéressés au bureau communal ainsi que sur le site internet de la commune. Il est proposé de diffuser un descriptif succinct de ces derniers. L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'acceptation de l'entrée en matière pour la validation des comptes 2024.

**Entrée en matière :** acceptée

Il est présenté en détails les comptes 2024 conformément aux indications ci-après et aux chiffres publiés sur le site internet de la commune. Comme indiqué plus haut, la présentation PowerPoint annexée fait partie intégrante du présent document.

##### Chapitre 0 Administration générale

**Comptes 2023 :** CHF 1'270'597. — excédent de charges  
**Budget 2024 :** CHF 1'323'072. — excédent de charges  
**Comptes 2024 :** Charges totales : CHF 1'345'199. —  
 Revenus totaux : CHF 69'755. —  
 Dépenses nettes : CHF 1'275'444. —  
 CHF 47'628. — de charges en moins par rapport au budget 2024  
 CHF 4'847. — de charges en plus par rapport au comptes 2023

##### Chapitre 1 Ordre et sécurité publique – défense

**Comptes 2023 :** CHF 14'058. — excédent de charges  
**Budget 2024 :** CHF 3'684. — excédent de charges  
**Comptes 2024 :** Charges totales : CHF 307'713. —  
 Revenus totaux : CHF 336'092. —  
 Recettes nettes : CHF 28'379. —  
 CHF 32'063. — de charges en moins par rapport au budget 2024  
 CHF 42'437. — de charges en moins par rapport au comptes 2023

##### Chapitre 2 Formation

**Comptes 2023 :** CHF 5'142'388. — excédent de charges  
**Budget 2024 :** CHF 5'303'113. — excédent de charges  
**Comptes 2024 :** Charges totales : CHF 5'861'095. —  
 Revenus totaux : CHF 527'362. —  
 Dépenses nettes : CHF 5'333'732. —  
 CHF 30'619. — de charges en plus par rapport au budget 2024  
 CHF 191'344. — de charges en plus par rapport au comptes 2023

### Chapitre 3 Culture-Sport- Loisirs-Eglises

Comptes 2023 : CHF 123'774. — excédent de charges  
Budget 2024 : CHF 141'128. — excédent de charges  
Comptes 2024 : Charges totales : CHF 131'932. —  
 Revenus totaux : CHF 16'049. —  
 Dépenses nettes : CHF 115'883. —  
 CHF 25'245. — de charges en moins par rapport au budget 2024  
 CHF 7'891. — de charges en moins par rapport au comptes 2023

### Chapitre 4 Santé

Comptes 2023 : CHF 35'983. — excédent de charges  
Budget 2024 : CHF 37'196. — excédent de charges  
Comptes 2024 : Charges totales : CHF 46'329. —  
 Dépenses 2024 : CHF 46'329. —  
 CHF 9'133. — de charges en plus par rapport au budget 2024  
 CHF 10'346. — de charges en plus par rapport au comptes 2023  
 10'196. —de dépenses en plus suite à la forte sollicitation du service dentaire scolaire,

### Chapitre 5 Prévoyance Sociale

Comptes 2023 : CHF 3'011'007. — excédent de charges  
Budget 2024 : CHF 3'047'036. — excédent de charges  
Comptes 2024 : Charges totales : CHF 4'383'657. —  
 Revenus totaux : CHF 1'158'220. —  
 Dépenses nettes : CHF 3'225'437. —  
 CHF 178'401. — de charges en plus par rapport au budget 2024  
 CHF 214'430. — de charges en plus par rapport au comptes 2023  
 - CHF 108'233. — contributions aux assurances sociales en moins  
 - CHF 89'248. — dépenses en moins pour la crèche, nouveau tarif crèche  
 - CHF 20'907. — charges cantonales liées au chômage sont en diminution  
 + CHF 110'370. — prestations d'aide sociale en plus (selon les budgets établis par le Canton)  
 - CHF 291'189. — de recettes en moins, principalement suite à la nouvelle méthode de comptabilisation de la répartition des charges sociales, selon directive du Canton.

### Chapitre 6 Trafic – transports – télécommunications

Comptes 2023 : CHF 642'622. — excédent de charges  
Budget 2024 : CHF 775'029. — excédent de charges  
Comptes 2024 : Charges totales : CHF 998'045. —  
 Revenus totaux : CHF 257'291. —  
 Dépenses nettes : CHF 740'753. —  
 CHF 34'276. — de charges en moins par rapport au budget 2024  
 CHF 98'131. — de charges en plus par rapport au comptes 2023  
 - CHF 25'813. — dépenses en moins pour le service de la voirie  
 CHF 14'640. — dépenses en diminution pour les financements des transports publics.

### Chapitre 7 Protection de l'env. – aménagement du territoire

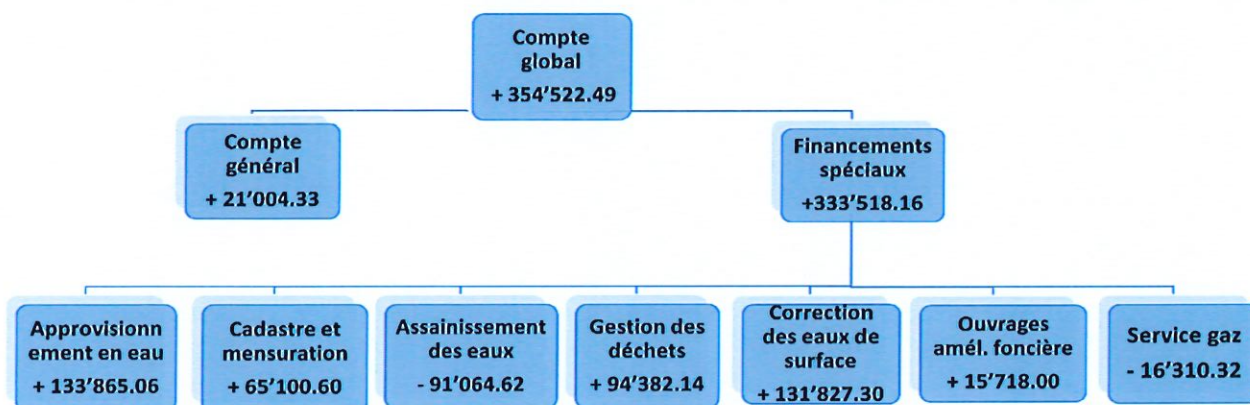
Comptes 2023 : CHF 128'742. — excédent de recettes  
Budget 2024 : CHF 69'833. — excédent de recettes  
Comptes 2024 : Charges totales : CHF 1'872'207. —  
 Revenus totaux : CHF 2'073'148. —  
 Recettes nettes : CHF 200'941. —  
 CHF 131'108. — de recettes en plus par rapport au budget 2024  
 CHF 72'199. — de recettes en moins par rapport au comptes 2023  
 + CHF 118'165. — bénéfice en plus de l'approvisionnement en eau par rapport au budget

### Chapitre 8 Economie Publique Culture-Sport- Loisirs-Eglises

**Comptes 2023 :** CHF 214'610. — excédent de charges  
**Budget 2024 :** CHF 76'736. — excédent de charges  
**Comptes 2024 :** Charges totales : CHF 1'472'091. —  
 Revenus totaux : CHF 1'152'364. —  
 Charges nettes : CHF 319'726. —  
 CHF 242'990. — de charges en moins par rapport au budget 2024  
 CHF 105'116. — de charges en moins par rapport au comptes 2023  
 - CHF 10'168. — moins de perte pour l'élimination et le traitement des eaux usées par rapport au budget (le fonds permet d'absorber cette perte solde du fonds CHF 1'975'984. —)  
 + CHF 27'555. — de recettes en plus par rapport au budget pour la gestion des déchets  
 La taxe par EH a été diminuée dans le budget 2025  
 + CHF 24'433. — d'amortissement en plus de l'étude ViTaBirse

### Chapitre 9 Finances – Impôts

**Comptes 2023 :** CHF 10'326'300. — excédent de recettes  
**Budget 2024 :** CHF 10'637'161. — excédent de recettes  
**Comptes 2024 :** Charges totales : CHF 2'468'405. —  
 Revenus totaux : CHF 13'296'391. —  
 Recettes nettes : CHF 10'827'986. —  
 CHF 190'825. — de recettes en plus par rapport au budget 2024  
 CHF 501'686. — de recettes en plus par rapport au comptes 2023



### Discussion

Un citoyen demande quelle est la différence entre endettement brut et endettement net. Il lui est répondu que l'endettement brut équivaut à toutes les dettes au passif du bilan et l'endettement net sont toutes les dettes moins les avoirs, les débiteurs et les encaissements d'impôts, c'est-à-dire tout le patrimoine financier de la commune.

Un citoyen demande qu'il y ait plus de précisions lors de la présentation des comptes depuis qu'il y a le MCH2. Il voudrait que l'on soit plus clair, aussi en comparaison avec les présentations des autres communes parues dans la presse. Il lui est répondu qu'il a été fait au plus simple. A ce stade, il est conseillé aux citoyens de demander des renseignements à l'avance auprès de la caisse communale ou d'en prendre sur le site internet. Il demande néanmoins à ce que ce soit le plus logique et pédagogique possible pour le commun des citoyens. L'administration prend note et essaiera de faire au mieux pour la prochaine assemblée.

Un citoyen demande si les comptes ont bien été vérifiés par l'organe de contrôle. Il lui est répondu que les comptes ont été vérifiés le 22 et 23 avril 2025 par l'entreprise Fidag SA et en présence du caissier communal, Pascal Bonnemain et de Monsieur le Maire, Joël Burkhalter.

La discussion n'étant plus demandée, l'assemblée est appelée à se prononcer sur l'acceptation de des comptes 2024 ainsi que sur les dépassements budgétaires.

**Décision :** Au vote à mains levées, l'Assemblée communale accepte à l'unanimité les comptes 2024 ainsi que les dépassements budgétaires, comme ils ont été présentés.

## 5. INFORMATIONS COMMUNALES ET DIVERS

### 5.1. Décompte final → Bâtiment A du complexe scolaire (*Rapporteur : Joël Burkhalter*)

Il est fait un rapide retour sur le bouclage du crédit pour le bâtiment A du complexe scolaire (Voir présentation PowerPoint annexé). En résumé, les chiffres suivants sont à relever :

Coûts définitifs :	CHF 9'032'350.--
Subventions cantonales reçues (à recevoir CHF 1'965'931)	CHF 400'000.--
Parrainage Patenschaft	CHF 400'000.--
Fonds propres	CHF 732'350.--
<b>Emprunt ferme</b>	<b>CHF 7'500'000.--</b>

Plus-value Bâtiment	3,5%
Plus-value Ascenseur	2,7%
<b>Plus-value totale</b>	<b>5,9%</b>

Renchérissment entre le 01.01.2021 et le 01.11.2023	15.1%
31.10.2023 (116,4%) – 01.04.2021 (101,3%) =	15,1%

### 5.2. Point de situation → Travaux de construction du bâtiment B du complexe scolaire (*Rapporteur : Joël Burkhalter*)

Le projet est actuellement au stade des travaux préparatoires et en phase d'appel d'offre. La commune a reçu peu de soumissions de la part des entreprises et doit à ce stade analyser la situation. Pour le gros œuvre, une seule soumission est rentrée et la plupart des offres sont au-dessus des coûts budgétisés.

### 5.3. Soutien de la commune de Courrendlin envers la commune de Blatten (*Rapporteur : Joël Burkhalter*)

M. le Maire informe que le Conseil communal a pris l'option de donner CHF 2. — / hab. au Patenschaft (Parrainage suisse pour les communes de montagne) afin de soutenir Blatten dans la catastrophe qui l'a dernièrement frappé.

### 5.4. Interconnexion du réseau d'eau de Vellerat (*Rapporteur : Benjamin Mamie*)

Il a été voté, le 12 décembre 2024 lors de l'assemblée communale ordinaire, un crédit de CHF 520'000.- destiné à connecter le réseau d'eau de Vellerat à celui de la Commune de Courrendlin. Le décompte final se présente comme suit :

Dépenses	CHF 347'447.00
Subvention RCJU	CHF 126'499.70
<b>Solde</b>	<b>CHF 220'947.80</b>

### 5.5. Point de situation → Projet ViTaBirse (Rapporteur : Benjamin Mamie)

ViTaBirse a pour objectif de protéger le village des inondations tout en revitalisant le cours de la Birse et ses berges.

**Protection contre les crues** : il vise à protéger Courrendlin des Crues centennales.

**Revitalisation écologique et paysagère** : Il prévoit la création d'aménagement des berges

**Publics** : Aménagement d'une promenade communale le long de la rivière

En ce début de mois de juin les travaux ont commencé. Dans une première étape, une visite de tous les riverains a été organisée. Toutes les visites se sont bien déroulées. Les travaux dans les cours d'eau ne peuvent avoir lieu que du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre. Cela limite donc la période de travail. La durée des travaux se prolongera jusqu'en fin 2026. Toute la zone du terrain de foot restera occupée par les travaux. Les différentes manifestations (Slow Up, Fête du village, ...) ne pourront peut-être pas avoir lieu vers l'école et seront déplacées comme c'est le cas cette année.

Dans le projet ViTaBirse est intégré la revitalisation des ruisseaux attenants à la Birse. Il est donc prévu d'effectuer des travaux à la rue du Bambois dans le courant 2026. Il y aura peut-être également d'autres travaux à d'autres endroits qui restent à définir.

Pour plus de précisions, se référer à la présentation PowerPoint pour ce point.

### 5.6. Point de situation → Plan spécial d'équipement de détail – Interconnexion SEVT (Rapporteur : Benjamin Mamie)

L'interconnexion entre les communes s'articule sur 4 phases :

- Lot A, B et C concerne la mise en conformité du réseau d'eau à l'intérieur des communes. Ces 3 phases sont terminées ou sur le point de l'être sur la commune du Val Terbi
- Lot D : Ce point définit les travaux nécessaires pour relier les différentes communes (Interconnexion) entre elles. C'est ce point qui nous intéresse dans cette présentation

Les distributeurs d'eau bénéficient du principe de solidarité entre eux, et ainsi, peuvent plus facilement faire face aux problèmes de l'un ou de l'autre (pollution, manque d'eau ou pannes diverses). Ces installations sont totalement indépendantes et diversifiées, ce qui donne une grande sécurité au système.

Le but du projet est de raccorder le réseau du SEVT à la conduite A16 gérée par les Services industriels de Delémont (SID). Cette interconnexion permettra au SEVT de bénéficier de l'eau de Moutier par les tunnels de l'A16. Le SEVT dispose de quantités d'eau considérables avec ses sources, il pourra ainsi fournir de l'eau gravitairement en quantité non-négligeable depuis le réservoir de Vicques au réservoir de Montchaibeux (SID). La commune de Courroux profite de ce projet pour raccorder la ferme restaurant du Violat à la nouvelle conduite de transport permettant à ce bâtiment d'obtenir une couverture incendie. La borne hydrante existante située à proximité de la ferme des Voites sera elle aussi branchée sur la nouvelle conduite.

### 5.7. Point de situation → Projet d'environnement et de biodiversité (Rapporteur : Pierre-André Comte)

Monsieur Comte commence par souligner que Rebeuvelier n'est pas uniquement un lieu de sport ou de tranquillité mais c'est également un lieu de création, d'imagination et de talent car lors du concours organisé pour la Fête de poésie, les auteurs de Rebeuvelier se sont particulièrement distingués en occupant les premières places du palmarès.

Les projets environnementaux se résument en trois verbes. Préserver, restaurer et revitaliser. A Vellerat, l'étang des Bîmes a été remis à niveau. C'est un site exceptionnel pour la biodiversité et la reproduction des batraciens. A Rebeuvelier, tous les éléments sont désormais réunis pour lancer les travaux d'entretien en faveur de la biodiversité sur la parcelle du sentier nature en contrebas du restaurant du Moulin. Ils débiteront à la fin de l'été grâce à une collaboration structurée entre l'Office de l'Environnement, le WWF Suisse, le WWF Jura, une fondation de protection du paysage, Biotec et la commune. La commune vient à ce propos de recevoir l'arrêté de subventionnement de l'Office de l'environnement pour le projet de revitalisation du bas-marais et du site de reproduction de batraciens d'importance régionale « Le Moulin ».

A Courrendlin, la commune a récemment procédé à la réception des travaux inscrits dans la promotion de la biodiversité sur la parcelle qui abrite le bâtiment de l'administration communale. M. Comte termine ce point en remerciant, au nom de la commune, le groupe RUWAR. Leur travail en matière de paysage, d'entretien et d'amélioration des espaces de loisirs a été exceptionnel. Il mérite une reconnaissance appuyée.

### **5.8. Point de situation → Projets de réhabilitation du terrain du Champs-du-Bois à Rebeuvelier (Rapporteur : Pierre-André Comte)**

Lors de l'assemblée communale du 9 décembre 2024, un crédit de CHF 300'000. — a été octroyé pour l'assainissement des terrains de football à Rebeuvelier. En amont de cette décision, une commission de suivi a été constituée. Bien que la décision officielle ait été prise le 9 décembre 2024, les travaux préparatoires ont débuté avec la première réunion de la commission, le 2 décembre 2024.

C'est l'entreprise Real Sport qui a été retenue pour la réalisation des travaux. Elle a bénéficié des adjudications le 24 avril 2025 pour effectuer les travaux sur les deux terrains de football. Le début des travaux est planifié pour la mi-juillet.

Une demande de permis de construire pour les socles des mâts a été déposée début février 2025. D'après les services cantonaux, la délivrance du permis est imminente. Un point « délicat » de discussion a concerné et concerne le talus artificiel situé en contrebas du terrain d'entraînement. Celui-ci pose divers problèmes, notamment :

- Son état général qui empêche la pâture
- Les difficultés récurrentes pour la récupération des ballons
- Sa fonction actuelle manifestement peu adaptée

Une séance sur site a eu lieu le 9 avril 2025 avec l'agriculteur exploitant la parcelle concernée. À cette occasion a été évoqué un projet à visée biodiversité, dans l'optique de concilier les besoins sportifs et la préservation de l'environnement.

Des échanges ont eu lieu avec le FC Courrendlin-Courroux, actuellement impacté par des travaux vitaux sur les infrastructures qu'il utilise aux abords de l'école primaire. Le manque de terrains de jeu à Courrendlin a conduit à une réflexion partagée entre les deux clubs. Malheureusement, face à la réalité de la pénurie de terrains, la volonté de coopérer et de trouver le chemin d'une solution commune n'a pu jusqu'à présent trouver de concrétisation.

Si aucun contretemps majeur ne survient, la conclusion des travaux est attendue pour l'automne 2025, permettant ainsi une reprise de la saison 2026 dans des conditions optimales.

### **5.9. Point de situation → Projet de la traversée du village (Rapporteur : René Grossmann)**

Lors de la votation populaire du 18 mai dernier, les citoyens ont refusé le projet de traversée du village de Courrendlin tel que proposé. Le conseil communal a pris acte du résultat. Il en découle que certains problèmes ne pourront être résolus dans l'immédiat. Par exemple : les infrastructures sous-terraines sont dans un état de fatigue avancée. Des fuites d'eau à répétition coûtent chères en réparation et n'apportent au final aucune plus-value au réseau d'eau. En tant qu'autorité, la commune a également la responsabilité de garantir un accès à l'eau fiable et pérenne. Ceci étant dit, le conseil communal veut regarder vers l'avenir. La commune s'est immédiatement mise au travail et le 17 juin 2025, M. le Maire et M. René Grossmann ont rencontré les responsables cantonaux du SIN (Service des infrastructures) pour discuter de la suite à donner à ce projet. La commune est également en lien avec la directrice technique de l'AGGLO pour voir les options qui se présentent pour conserver les subventions même si les chances semblent extrêmement minces.

### **5.10. Point de situation → Projet mise en LED Courrendlin et Choindez (Rapporteur : René Grossmann)**

Lors de l'assemblée communale de juin 2024, un crédit de CHF 380'000. — a été voté pour la mise en LED de l'éclairage sur le territoire de Courrendlin et Choindez. Les secteurs déjà faits à Courrendlin sont en violet sur la présentation PowerPoint :

- La Fenatte, Rue du Cornat (Rte Châtillon), Pré Net

Dès la rentrée d'août 2025 débuteront les travaux sur les zones suivantes de Courrendlin :

- La Quère (Jaune), Champ des Pierres (Orange), Jolimont (Vert clair), La Vélie (Rouge) (Secteur La Farrère), Es-Crès (Bleu), Cimetière / Cornat (Cyan), Rue de la Gare (Vert)

L'avancement des travaux se fera en fonction de la disponibilité des équipes de montage et de l'ajustement final du planning de notre prestataire.

Comme cela avait été dit en assemblée communale, la commune va profiter des travaux de génie civil de BKW, pour leur liaison 16kv jusqu'au tunnel de l'A16, pour renouveler l'infrastructure d'éclairage public. Actuellement, nous avons contacté tous les propriétaires pour leur demander une autorisation d'intervenir sur leur parcelle. En effet, les anciennes conduites et les câbles électriques passent sur les parcelles alors que les nouvelles installations seront alimentées depuis le trottoir ou la route. Les travaux de génie civil sont en cours de soumission et la réalisation est prévue en septembre-octobre.

Pour plus de précisions, se référer à la présentation PowerPoint.

### **Discussion :**

**Un citoyen** demande ce qu'il en est de la passerelle prévue dans les mesures du côté Clos Brechon reliant à la gare. Il lui est répondu que la construction de la parcelle est repoussée en attendant de meilleures finances.

**Un citoyen** demande s'il y a un calendrier de prévu pour les travaux de mise en LED de Courrendlin et Choindez ? Il lui semblait que ces travaux devaient déjà se faire plus tôt. Il lui est répondu que le début des travaux se fera en août pour Courrendlin et septembre pour Choindez.

**Un citoyen** informe que depuis 1 mois, des camions descendent en sens unique vers la tour. Il lui est répondu qu'il convient de prendre le numéro de plaque ou le nom de l'entreprise et d'en informer le bureau communal immédiatement.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clos la présente assemblée en remerciant les participants ainsi que les membres du Conseil communal ainsi que la Secrétaire communale. Il souhaite à tout le monde un bel été et les salue chaleureusement.

Levé de la séance à 21h10

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président :

La Secrétaire :

